

COMMUNE DE GRASSENDORF
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 8 avril 2016

sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 10

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire - OSTER Patrick, Adjoint - BATT Michel - INGWILLER Marie-Rose - JUNG Benoît - MARTZ Marcel - MASSE Benoît - OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie - SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents excusés : GEOFFROY Valérie

Convocation du 29 mars 2016

Compte administratif 2015 du « Budget Principal »

Le Compte Administratif de l'exercice 2015 du « Budget principal » se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	96 019,05
Recettes de fonctionnement	292 589,37
Excédent de fonctionnement	196 570,32
Dépenses d'investissement	75 328,18
Recettes d'investissement	63 232,08
Déficit d'investissement	12 096,10
Excédent global de clôture	184 474,22

Les membres du Conseil Municipal, placés sous la présidence de M. Patrick OSTER, et après que le Maire se soit retiré de la salle du conseil, approuvent le Compte Administratif 2015 du « Budget principal » ainsi présenté.

(1 abstention)

Compte de Gestion de l'exercice 2015

Le Conseil Municipal,

après avoir pris connaissance du Compte de Gestion du **Budget Principal** présenté par le Trésorier de Hochfelden pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015,

- Considérant que les opérations comptables ont été correctement décrites,
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées,
 - Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections du budget,
- **CONSTATE** la parfaite concordance du Compte de Gestion 2015 avec le Compte Administratif,
- **DECLARE** que le Compte de Gestion du Budget Principal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

(Approuvé à l'unanimité)

Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2015

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu le Compte Administratif du « Budget Principal » de l'exercice 2015,
- statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2015 du budget mentionné ci-dessus,
- constatant que le Compte Administratif du « Budget principal » présente :

un excédent de fonctionnement de 196 570,32 €
un déficit d'investissement de 12 096,10 €

DECIDE :

➤ **d'affecter le résultat comme suit :**

- affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : 12 096,10 €
- affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)..... : 184 474,22 €

(Approuvé à l'unanimité)

Budget primitif principal de 2016

Le Budget Primitif Principal de 2016 présente la balance générale suivante :

Dépenses de fonctionnement	305 904,00
Recettes de fonctionnement	305 904,00
Dépenses d'investissement	182 546,00
Recettes d'investissement	182 546,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le « Budget primitif principal » pour 2016 ainsi présenté.

(Approuvé à l'unanimité)

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de maintenir les taux votés l'année précédente au vu de la conjoncture économique difficile, comme suit :

Désignation des taxes	Taux votés en %	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Produit correspondant en €
<i>Taxe d'habitation</i>	14,11	313 800	44 277
<i>Taxe Foncière (bâti)</i>	8,80	165 300	14 546
<i>Taxe Foncière (non bâti)</i>	43,80	17 100	7 490
<i>CFE</i>	17,86	8 100	1 447
		Produit fiscal attendu	67 760

9 votes pour et 1 votre contre

Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Maire, après avoir rappelé le rôle du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), propose le versement d'une subvention pour un montant de 200 € en 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 200 € au CCAS de Grassendorf à titre de participation au fonctionnement.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de 2016

(Approuvé à l'unanimité)

Indexation des loyers des logements communaux

Conformément aux délibérations des 6 septembre 2013 et 25 octobre 2013 les loyers des logements, que la Commune de Grassendorf loue, n'ont pas été augmentés durant les 3 dernières années.

Les loyers ont été « bloqués » jusqu'au 31/07/2016 pour le logement de M. KOCH et jusqu'au 31/12/2016 pour M. RIPP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE de ne pas augmenter** le loyer des logements communaux **pour l'année 2016** et dont les locataires sont M. RIPP Raymond (logement au-dessus de l'école-mairie) et M. KOCH Gérard (logement ancien presbytère),
- **MAINTIENT** le loyer de M. RIPP Raymond à **375 €/mois** pour l'année 2016,
- **MAINTIENT** le loyer de M. KOCH Gérard à **810 €/mois** pour l'année 2016.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,
Le Maire,
INGWILLER Bernard

Affiché le 19.04.2016